

Procès-Verbal du Conseil d'établissement du 15 mars 2018

Présents :

Membres de droit

M. Kasbarian, M. Rousseau représentants du SCAC (1 voix), M. Legendre, M. Montout, M. Ahissou Hodonou, M. Ugnon-Coussioz, M. Amlon

Représentants élus des personnels : C. Derain, F. Cadoux, E. Roy, S. Rochatte, E. Grosse, B. Menon

Représentants élus des parents d'élèves : Mme Missinhoun, Mme Coyac-Atindehou, Mme Bleossi, Mme Fourn (arrivée en cours de CE)

A titre consultatif : M. Hounghedji, conseiller consulaire
Mme Lascaris, M. Verfaillie, représentants de l'APE.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 16 novembre 2017
2. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement du 15 mars 2018
3. Attribution d'Indemnité de Mission Particulière (IMP)
4. Désignation des membres de la CHSCT
5. Compte-rendu des commissions restauration et sécurité aux abords de l'établissement
6. Projet de grille horaire (nouvelle)
7. Réflexion sur le calendrier 2018-2019
8. Prise en charge des manuels scolaires du 1^{er} degré par l'établissement
9. Questions diverses

1. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 16 novembre 2017

Mme Lascaris s'interroge sur le point 7 de l'ordre du jour (le calendrier scolaire), pourquoi devons-nous débattre longuement, alors que ces débats sont inutiles et puisque ledit calendrier est ensuite imposé sans que les propositions émanant de la communauté éducative soient prises en compte ?

► Réponse de M. Legendre : Le point 7 informe que la question devra être débattue après un temps de concertation en conseil des maîtres (19/03) et conseil pédagogique (22/03) et le calendrier scolaire sera voté lors d'un Conseil d'établissement extraordinaire programmé le 29 mars 2018.

► Réponse de M. Rousseau : fixer le calendrier scolaire est un acte administratif. La validation finale revient au SCAC sur la base d'une proposition unique de l'IEN de zone, qui prend en compte les contraintes de la zone. Le CE doit se prononcer sur ce calendrier, les échanges sur le calendrier scolaire sont possibles mais doivent être menés en amont. Tous les calendriers de la zone ne sont pas identiques dans la zone mais la proposition est unique (les SCAC valident ou non selon le contexte local).

NB. L'AEFE a fait parvenir une instruction pour que les calendriers de la zone soient harmonisés (en particulier à cause du PRF).

Le même problème récurrent est soulevé : l'année scolaire est réduite, les épreuves de baccalauréat sont avancées chaque année. Il est difficile de trouver un équilibre avec les contraintes du primaire

(864h sur 36 semaines de cours. Le point 6 de l'ordre du jour apportera des éléments de réponse sur les 864 h.).

Mme Rochatte : Lors du précédent CE, il manquait deux pièces au PV du CE du 27 juin 2017 : le document concernant les IMP (joint au PV du 16/11/17) et le bilan financier des projets. Ce document a-t-il été retrouvé ?

Il semble que non.

- Les membres suppléants demandent à recevoir tous les documents concernant les CE (convocations et PV).

Adoption du PV :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

2. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement du 15 mars 2018

Les représentants des personnels enseignants du 2nd degré déplorent de n'avoir reçu aucun document préparatoire. Il leur a été impossible de discuter avec leurs pairs. Il serait souhaitable que tous les membres élus au CE soient au même niveau d'information. Le SCAC signale n'avoir rien reçu non plus. Réponse est donnée que le projet concerne uniquement le 1^{er} degré. Le travail a été amorcé en conseil des maîtres et l'avis présenté est fondé sur une décision du conseil d'école.

Adoption de l'ordre du jour :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Attribution d'Indemnité de Mission Particulière (IMP)

Le document émis lors de l'année scolaire 2016-2017 a été repris en conseil pédagogique. M. Legendre présente la répartition des IMP qui a été décidée (3 pièces jointes au PV) et explique le taux de conversion des IMP en HSE. A été rédigée la liste des missions associées pour chaque bénéficiaire des IMP et ces missions ont été validées par les intéressés.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Désignation des membres du CHSCT

Rappel de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : le chef d'établissement, le directeur de l'école primaire, le DAF, le CPE, 2 représentants du personnel, 2 représentants des usagers parents et 2 représentants des usagers élèves.

Professeurs : F. Cadoux (suppléante N. Darras-Nnanna), et E. Roy (suppléante C. Derain)

Parents : M. Bleossi (suppléant M. Gomez)

Mme Missinhoun ? (suppléante Mme Coyac-Atindehou)

Pas de représentants élèves présents lors de ce CE.

5. Compte-rendu des commissions restauration et sécurité aux abords de l'établissement

Ces commissions ont été composées par des volontaires de tous les corps représentés (parents, personnels enseignants et non enseignants)

A- Restauration scolaire

M. Legendre fait le compte-rendu des travaux de la commission.

5 réunions entre le 16/11/2017 et début février 2018, sur ordre du jour. Des bilans d'étape ont été rédigés.

Interrogations de départ : un projet de restauration scolaire recevrait-il un accueil favorable de la communauté ? Est-ce un besoin ? Quelles stratégies pour le savoir ?

Un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves (Survey Monkey). Fiabilité : 30% des familles ont répondu (la liste et coordonnées des parents avaient été au préalable vérifiées). Par extrapolation, compte tenu du nombre d'enfants par famille qui a répondu, il est considéré que le taux de retour concerne 50% des élèves (et non des familles).

Par ailleurs, la question 2 demandait de préciser si la famille bénéficiait de bourses : le ratio des réponses correspond au ratio de l'établissement (20% de boursiers et 80% de non boursiers).

19h15 : arrivée de Mme Fourn, représentante des parents d'élèves.

Q3 : trajet domicile/ école : 85% des réponses concernent des élèves qui habitent très près de l'établissement (0 à 15 minutes) ou près (15 à 30 minutes de trajet).

Q. 4 : 81 % des réponses concernent des élèves qui déjeunent à la maison.

Q.5 : 68% de réponses pour bénéficier d'un service de restauration. Le souhait est exprimé en faveur d'un repas classique (92%) équilibré (67%). 25% des réponses signalent la nécessité d'un lieu de repos.

Q. 10 : 86 % de réponses positives à la question « êtes-vous conscient des répercussions sur le rythme scolaire ? »

Q. complémentaires sur le tarif (le prestataire n'a pas encore été identifié) : 2000 à 3000 FCFA, c'est que les familles déclarent être prêtes à verser par repas.

La commission a réfléchi en tenant compte du biorythme de l'enfant (rythmes hebdomadaire et quotidien) et de l'équilibre alimentaire. Il ne faut pas négliger le pic d'attention des enfants.

Le projet a été présenté au CA de l'APE. Mme Lascaris signale que l'APE a été sensible à la fiabilité du sondage et a tenu à ce que la plage horaire dégagée le midi (2h) laisse libre choix aux familles d'utiliser ou non le service de restauration. En conséquence le CA de l'APE s'est prononcé en faveur de l'avancement du dossier mais pas en faveur de la construction d'une paillote.

Mme Derain précise que le sujet suscite chez les enseignants du 1^{er} degré beaucoup d'interrogations : le prix du repas, en particulier pour les fratries (qui peuvent être nombreuses), l'impact sur les horaires scolaires –encore une fois particulièrement pour les fratries qui peuvent aller de la maternelle à la terminale, le temps méridien réduit (et l'absence de temps de repos), les horaires décalés entre le 1^{er} et le 2nd degré qui vont compliquer l'organisation des familles (trajets) qui ne veulent/peuvent pas profiter du service de restauration.

► Il y aurait deux (ou plus) services de restauration pour le 2nd degré, c'est le principe d'un self.

L'horaire de reprise de l'après-midi pourrait être décalé entre primaire/collège et lycée. Une précision : les horaires du 1^{er} degré sont fixes, à la différence des blocs et séquences de cours en 2nd degré où les Emplois du Temps sont donc plus souples.

Les élèves boursiers pourront-ils être pris en charge aussi pour la restauration ?

► Le consulat de France a été consulté : la prise en charge sera effective, au prorata de la quotité de la bourse attribuée pour les écolages (il s'agira d'une prestation de bourse complémentaire versée aux familles).

M. Rousseau remarque que cette disposition va être d'un haut degré de complexité pour les familles. Mme Fourn demande s'il ne serait pas possible que la bourse complémentaire soit versée directement à l'établissement – de façon à éviter des défauts de paiement.

► Cela ne serait possible que pour les boursiers à 100%, pour les autres situations cette disposition n'apporterait pas de simplification des démarches.

M. Rousseau demande quel est le niveau d'engagement de l'APE sur le spatial et le budgétaire.

► Un appel d'offres va être lancé pour la construction d'une grande paillote à l'emplacement de l'actuelle villa d'ordinaire louée au proviseur. Il n'est pas certain que celle-ci soit opérationnelle au 1^{er} septembre.

M. Rousseau s'interroge sur l'organisation future de la surveillance des élèves pendant la pause méridienne.

► Le BVS qui comporte 6 personnels actuellement en plus du CPE ne pourrait, en l'état, prendre cette mission en plus. La réflexion porte sur un élargissement du service de Vie Scolaire, le recrutement de personnels supplémentaires sur ce temps précis.

M. Rousseau précise que le péri-éducatif ne peut être pris en charge par les enseignants, cela ne figure pas dans leur temps de travail. Seuls des personnels en contrat local pourraient intervenir.

Mme Rochatte : Il est question d'une grande paillote, est-il prévu également un aménagement pour un lieu de repos ?

► En effet, des espaces supplémentaires couverts de détente et de pause sont nécessaires (au 1^{er} degré, par exemple la salle Arts et Sciences va être réaménagée) et au 2nd degré, ne serait-ce que pour pourvoir à un besoin jusqu'à présent non pourvu (celui de disposer de lieux de pause et de travail en autonomie pour les lycéens) et/ou pour accompagner les élèves que les parents ne souhaiteraient pas inscrire au service de demi-pension.

Mme Fourn propose que l'on bascule en journée continue.

M. Roy demande comment on envisage la possibilité pour les familles de prévoir des lunch-box, en termes d'hygiène (un espace réfrigéré) et de sécurité (si les familles apportent les repas le midi à la loge des gardiens par ex).

M. Legendre assure que la disposition « lunch-box » est possible en respectant les contraintes d'hygiène.

B- Sécurité aux abords de l'établissement

M. Ugnon-Coussioz présente les travaux de la commission. Quatre réunions ont eu lieu (parents, personnels des 1^{er} et 2nd degrés) du 14/12/17 au 8/02/18. Les membres de la commission ont observé la situation au niveau des trois portails. La sécurité n'est pas assurée, bien des incivilités ont de plus été notées. Le temps méridien est le plus chaotique, de 11h30 à 11h50 tout est bloqué.

Préconisations : au niveau du parking des maternelles, il faudrait un agent pour fluidifier la circulation et transformer le parking en dépose-minute : les voitures stationnées contribuent en effet aux

embouteillages. Il s'agirait de fermer le parking et d'aménager un accès piéton exclusivement, d'ouvrir les portes plus tôt le matin.

En ce qui concerne les entrées de l'élémentaire et du secondaire, la situation est encore plus compliquée. Il faut ouvrir les portes plus tôt le matin. Pour le temps méridien, le problème sera résolu par l'organisation de la restauration scolaire. Il faudrait de plus la présence de forces de l'ordre pour réguler la circulation (les agents se font insulter), passer la voie nord en sens unique, prévoir des passages piétons protégés, structurer les dépose-minute.

Mme Fourn demande si des scénarios ont été prévus en cas de grosses pluies (et inondations de la chaussée qui les accompagnent).

M. Rousseau précise que le problème de la sécurité aux abords de l'établissement est récurrent depuis 4 ans. Il y a eu bien des réunions et réflexions communes entre les membres de l'EFE Montaigne, la mairie, la préfecture, les services de l'ambassade sans qu'une solution satisfaisante soit trouvée.

3 diagnostics sont à retenir : les incivilités, le problème du stationnement des chauffeurs le long de la voie nord toute la journée, le problème du domaine public.

M. Verfaillie signale que des avancées avaient eu lieu avant les opérations de déguerpissement de mai 2017. Mme Lascaris signale que le lycée avait reçu l'autorisation officielle d'utiliser le parking/ terre-plein central entre les deux lycées (EFE et lycée nigérian). L'APE est toujours en contact avec la préfecture.

6. Projet de grille horaire (nouvelle)

L'objectif est d'aller vers une journée plus continue.

- Contraintes d'organisation structurelles/logistiques

Prise en compte du contexte local : un seul lieu de la maternelle à la terminale, difficultés de circulation dans Cotonou et aux abords de l'établissement, restauration scolaire.

- Respect des rythmes de l'enfant sur la journée (1^e degré)

Réglementation : 5h30 maximum pour une journée de cours, pas plus de 3h30 par ½ journée, pause méridienne d'au moins 1h30.

Besoins pédagogiques clés : temps de remédiation en groupes restreints, effectifs de classe moins chargés, montée en puissance de l'anglais (politique des langues), meilleure remédiation aux élèves en difficulté, meilleure maîtrise de la langue française, articulation plus fluide avec le collège, meilleurs parcours pour les élèves.

De nouveaux rythmes pour une meilleure offre linguistique en français et des temps de remédiation.

Horaire élèves : 26h hebdomadaires (voir la circulaire de l'AEFE sur la politique des langues), actuellement 24h. Les enseignants en revanche restent à 24h hebdomadaires devant élèves.

Anglais : enseignement majoré dès la maternelle de façon à ce que les élèves valident le niveau A2 en fin de cycle 3. Les élèves bénéficieront de 2h d'enseignement d'anglais et en anglais (pédagogie actionnelle, pédagogie du projet) en Petite section à 4h en CM2.

Par exemple, en maternelle les élèves auront 2h de cours en anglais et 45mn de cours d'anglais, en cycle 2, 2h de cours en anglais et 1h30 de cours d'anglais, en cycle 3, 2h et 2h.

Mme Coyac-Atindehou précise que des études récentes montrent la réussite scolaire des élèves à qui on enseigne d'abord dans la langue maternelle ou première (langue africaine pour le contexte de Cotonou).

Par ailleurs, l'AEFE encourage au bilinguisme.

M. Ugnon-Coussioz ajoute que le schéma à 26h hebdomadaires pour les élèves a été adopté lors du conseil d'école du 13/02/18.

Ouverture des portes à 7h25. Accueil par un dispositif de Vie Scolaire 1^{er} degré.

7h45-11h25 : matinée de cours (3h30) 5 fois par semaine

13h35-15h30 : après-midi de cours (1h55) 4 fois par semaine

Il y aura un dortoir pour les PS, des activités calmes pendant la pause méridienne (activités encadrées par des moniteurs).

Les activités péri-éducatives seront prévues avec l'ASC. Une aide aux devoirs pourra être proposée jusqu'à 17h.

Mme Derain précise que le Conseil d'Ecole n'a pas adopté cette organisation, les enseignants se sont prononcés sur les horaires (début de la journée à 7h45 et non 8h).

Par ailleurs, lors du Conseil des Maîtres, auquel Mme Vicaigne, IEN, a été invitée, beaucoup d'inquiétudes et de questionnements ont été formulés. Mme Vicaigne s'est engagée « à ce que cet emploi du temps qui sera mis en place dès septembre, soit évalué fin septembre (lister les objectifs à analyser, l'organisation du travail, observer les réactions des élèves par rapport en particulier à la reprise à 13h35) et qu'il pourra être remis à plat à la rentrée de novembre si l'impact est jugé négatif ».

M. Legendre propose que ces propos, rapportés, soient authentifiés par l'intéressée avant diffusion du PV.

NB : Mme Vicaigne, sollicitée sur ce point, corrige cette section et précise son point de vue selon les termes employés en cette circonstance. Elle « s'est engagée à ce que cet emploi du temps qui sera mis en place dès septembre, soit évalué, ... vers la fin du 1er trimestre (car il est impossible d'évaluer un dispositif après 15 j de fonctionnement) . Elle conseille à l'équipe de se doter de critères d'évaluation fiables et objectifs- et si cela s'avérait nécessaire, il faudra revenir au projet et voir comment l'amender. »

M. Roy demande si la semaine de 4 jours – à laquelle beaucoup d'écoles en France reviennent- a été envisagée.

► Il faut respecter la journée de 5h30, Mme Vicaigne a expliqué que l'homologation de l'école était en jeu sur ce point.

Autre remarque : Il paraît nécessaire à tous de prévoir des espaces climatisés où les élèves pourront faire des jeux calmes... sur la pause méridienne. Au 1^{er} degré, il est prévu d'utiliser tous les espaces de manière plus performante.

Horaires du secondaire :

Ouverture des portes à 7h25.

7h45-11h25 : matinée de cours (5 fois par semaine)

Pause méridienne de moins de deux heures.

13h35/50-17h : après-midi de cours (4 fois par semaine)

Pour l'organisation des familles (trajets), il faut aligner les horaires entre élémentaire et secondaire.

M. Rousseau se demande si les parents qui ont répondu dans le sondage qu'ils étaient conscients de l'impact sur la grille horaire, savaient ce que cela signifiait vraiment.

M. Kasbarian prend la parole et se félicite tout d'abord que le CE ait à son ordre du jour des questions nouvelles, comme les nouveaux horaires et la restauration, que l'on propose une offre supplémentaire aux familles. Toutefois, il précise que beaucoup (trop) de choses lui semblent liées : il y a également la question de la surveillance des élèves, du recrutement de personnels supplémentaires, de l'occupation des espaces et des locaux. Il y a beaucoup d'incidences financières, et les familles doivent en être informées. Tous ces éléments peuvent être résolus mais créent de la complexité. Toutes les décisions doivent être bien comprises par les familles.

Il indique également qu'on ne peut mettre en œuvre un tel dispositif en septembre et revenir dessus en novembre.

Le travail avec l'APE est amorcé (trois commissions : budget/ ressources humaines/ immobilier) et le CA de l'APE doit se réunir prochainement. M. Verfaillie indique que c'est la Commission Immobilier qui va prendre en charge la totalité du projet cantine.

M. Legendre propose de soumettre au vote l'adoption de l'ensemble du projet (avec l'adoption de la nouvelle grille horaire).

Les représentants enseignants demandent à pouvoir consulter leurs collègues avant de se prononcer par un vote.

M. Kasbarian propose que pour le moment, en raison du défaut d'un certain nombre d'éléments de décision, l'on s'abstienne de voter.

M. Legendre propose alors aux membres du Conseil qu'en l'état, ils se déclarent (à main levée) pour ou contre l'ajournement du vote prévu ce jour afin de laisser davantage de temps à chacun pour informer et s'informer, à la Direction de reprendre son travail de présentation d'un projet effectivement assez global.

Contre : 3

Abstention : 3

La proposition d'ajournement du vote est validée.

M. Roy suggère de dissocier certains votes, par exemple sur le passage de 24 à 26h hebdomadaires en primaire, la semaine de 4 jours ½ plutôt que de proposer un vote global.

► On ne peut que voter l'ensemble puisqu'il s'agit justement d'un projet global.

7. Réflexion sur le calendrier 2018-2019

Il s'agit de rappeler ici les règles pour l'instruction du dossier.

Les cours doivent être répartis sur 36 semaines, dans lesquelles s'intercalent quatre périodes de vacances en veillant à l'équilibre. 864 h année = un minimum, 936h lorsqu'on passe à 26h hebdomadaires.

Les discussions auront lieu en conseil des maîtres (19/03/18) et conseil pédagogique (22/03/18). Le Conseil d'Établissement (29/03/18) adoptera une proposition qui sera transmise à l'IEN et que le SCAC pourra valider.

Mme Vicaigne souhaite disposer des maquettes de tous les établissements de la zone pour le 30 mars. M. Rousseau précise que la circulaire a été diffusée par l'IEN auprès des chefs d'établissement depuis quelques semaines.

Les propositions de l'IEN seront transmises aux différents postes diplomatiques pour le 10/04/18, les SCAC valident ou proposent des modifications.

M. Roy demande si 936 h est un maximum, une obligation ou une recommandation.

M. Kasbarian signale que M. Rousseau et M. Ugnon-Coussioz ne semblent pas interpréter la circulaire de la même manière : M. Ugnon-Coussioz affirme que la contrainte des 36 semaines n'empêche pas de réduire une période de vacances (il peut y avoir deux ½ semaines par ex).

Mme Derain rappelle que jusqu'à l'année dernière, les 36 semaines étaient ainsi réparties à Cotonou (les congés d'avril étaient réduits) et que c'est une des raisons pour lesquelles le calendrier a été rectifié.

Mme Coyac-Atindehou souhaiterait que soit élargi le champ de la réflexion, sur le calendrier et les horaires. En tant que parent d'élève, elle se sent exclue de la réflexion et demande à ce qu'on établisse une commission.

M. Kasbarian dit que le problème est que l'on est dans l'interprétation. Il faut clarifier les informations avec Mme Vicaigne avant le 30/03/18.

8. Prise en charge des manuels scolaires au 1^{er} degré

Il s'agit d'une information : on souhaite rendre un nouveau service aux familles. Beaucoup de discussions et d'études ont été menées, suite aux constats des difficultés rencontrées lors de la rentrée 2017 (absence de matériel pour beaucoup et difficultés pour les enfants qui arrivent après la rentrée de se procurer les manuels...)

L'APE souhaite savoir qui siégeait dans cette commission.

► Il n'y a pas eu de commission. Une feuille de route a été établie en décembre, le travail a été en grande partie fait par des parents qui sont à l'initiative de la démarche, en concertation avec le directeur. Les représentants de l'APE déplorent n'avoir pas été informés ni invités à participer à la réflexion.

Il est précisé que cette proposition a pour autant été présentée -et approuvée- par le Conseil d'Administration en séance du 13 mars.

Une modélisation a été construite : le coût serait de 35000 FCFA par famille et par an (location des manuels).

La séance est levée à 21h20.